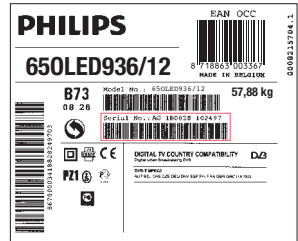


## Pour participer , achetez un modèle Philips participant à l'action.

Rendez-vous sur [www.philips.be/actions](http://www.philips.be/actions) et cliquez sur l'action : Action Cashback Hiver 2021 et suivez les étapes. Munissez-vous de la preuve d'achat, du code à barres de l'emballage et de votre numéro de compte bancaire. Vous recevrez par mail une confirmation à imprimer et à renvoyer, avec une copie de la preuve d'achat et du code-barres original (voir exemple) de l'emballage à :

Philips TV À l'attention de Action Cashback Hiver 2021  
Boite 81  
3900 Overpelt  
Belgique

Votre envoi sera vérifié et, dans les six semaines suivant son approbation, le cashback sera versé sur votre compte bancaire.



Exemple de code à barres.  
Découpez-le sur l'emballage  
et joignez-le à votre envoi.

### Conditions de l'action

- Cette action est réservée au grand public.
- Cette action n'est valable que pour des achats effectués en Belgique durant la période de validité de l'action : 28 octobre 2021 au 2 janvier 2022.
- Cette action est uniquement valable chez les revendeurs Philips agréés. Pour connaître les commerçants participants, rendez-vous sur [www.philips.be/actions](http://www.philips.be/actions).
- Cette action n'est valable que pour les références suivantes :
  - € 500,- : 77OLED806/12
  - € 300,- : 75PML9636/12, 75PML9506/12
  - € 200,- : 65OLED986/12, 65OLED936/12, 65OLED856/12, 65OLED806/12, 65OLED935/12, 65PML9636/12, 65PML9506/12
  - € 100,- : 55OLED936/12, 55OLED856/12, 55OLED806/12, 48OLED936/12, 48OLED806/12, 55OLED935/12, 48OLED935/12.
- Philips n'est pas responsable de la disponibilité des produits participant à l'action dans le point de vente.
- Pour participer à l'action, le produit doit avoir été acheté, facturé et livré au cours de la période de l'action.
- Le traitement de cette action se déroule via [www.philips.be/actions](http://www.philips.be/actions).
- L'enregistrement est possible jusqu'au 9 janvier 2022.
- Vous ne pouvez vous inscrire à cette action qu'une seule fois par adresse e-mail.
- Les documents demandés doivent nous parvenir au plus tard le 18 janvier 2022. Après cette date, ils ne seront plus traités.
- Les envois incomplets et/ou insuffisamment affranchis ne seront pas acceptés.
- Nous vous conseillons d'envoyer votre courrier par recommandé.
- Nous vous conseillons de conserver l'original de votre preuve d'achat.
- Philips se réserve le droit de modifier cette action.

Pour plus d'informations, consultez le site [www.philips.be/actions](http://www.philips.be/actions).

Ou appelez la ligne d'info consommateurs : 02 700 72 62.

Du lundi au vendredi de 8h00 à 20h00 et le samedi de 9h00 à 18h00